

Choix des matières en L3

Par **Winter is coming**, le 13/01/2016 à 18:55

Bonjour. En plus des deux matières fondamentales obligatoires (droit des sociétés d'une part et libertés publiques d'autre part), et autre matière obligatoire (droit matériel de l'UE), je dois choisir deux autres options entre :

- Libertés collectives ou contrats spéciaux.
- Droit du travail 2 ou contentieux constitutionnel.

Je tiens à préciser que je suis encore très indécis quant à mon orientation. A l'heure actuelle, le droit privé ne me tente pas vraiment, alors que je suis plutôt intéressé par le droit public et le droit social.

En ce qui concerne le choix n°1, j'ai préféré les contrats spéciaux, considérant que le cumul libertés publiques / libertés collectives ne serait pas très judicieux.

En revanche, j'hésite beaucoup entre le contentieux constitutionnel et le droit du travail 2 ("2", parce que nous avons déjà eu du droit du travail au premier semestre de L3, il s'agit là d'un approfondissement). D'un côté, le contentieux constitutionnel me serait très utile si je décidais finalement de partir sur du droit public et de tenter des concours (d'ailleurs, l'enseignant donne facilement de bonnes notes). D'un autre côté, si je décidais de partir sur du droit social, il serait dommage de ne pas avoir suivi l'option adéquate.

J'espère que vous saurez m'éclairer. Merci par avance.

Par **bulle**, le 14/01/2016 à 06:59

Bonjour,

Le droit social relève du droit privé donc si vous êtes plus tenté par du droit public choisissez le contentieux constitutionnel.

Vous pourrez toujours modifier vos choix en M1, le choix d'une option ne va pas changer grand chose à cela!

Par **Winter is coming**, le 14/01/2016 à 22:27

Bonjour. Merci pour votre réponse.

Considérant que le droit social est ce qui m'intéresse le plus, j'ai décidé d'approfondir encore davantage le droit du travail.